



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES**

**LE PREFET**  
des Alpes-Maritimes  
*Chevalier de la légion d'honneur*  
*Officier de l'ordre national du mérite*

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL**  
des Alpes-Maritimes

**ARRÊTÉ RELATIF A LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE  
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu les articles L. 146-9 et L. 241-5 à L. 241-11, et R. 241-24 à R. 241-34 du code de l'action sociale et des familles,
- Vu l'arrêté conjoint du 12 septembre 2018 du président du conseil départemental des Alpes-Maritimes et du préfet des Alpes-Maritimes relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, modifié par arrêté conjoint du 30 juillet 2021,
- Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- Vu les propositions présentées par les services de l'État et du Département, les organismes et les associations consultés,
- Sur proposition du représentant de l'État dans les Alpes-Maritimes et du président du conseil départemental des Alpes-Maritimes,

**Décident conjointement**

**Article 1<sup>er</sup>** : la liste des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Alpes-Maritimes est, conformément à l'article R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles susvisé, composée comme suit :

<b>Membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<p>4 représentants du conseil départemental <i>désignés par le président du conseil départemental</i></p>	<p><b>1 - Mme Valérie SERGI, Vice-Présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes</b></p> <p>2 – L'adjoint au directeur de l'autonomie</p> <p>3 – Le directeur de la santé</p> <p>4 – Le directeur des territoires et de l'action sociale</p>	<p><b>1 – M. Jacques GENTE Vice-président du Conseil départemental</b></p> <p><b>2 – M. Jean-Pierre LAFITTE Conseiller départemental</b></p> <p><b>3 – Mme Anne SATTONNET Vice-présidente du Conseil départemental</b></p> <p>1 – Un représentant du service du pilotage des politiques PA/PH</p> <p>2 – Un représentant du service des établissements et services médico-sociaux</p> <p>3 – Un représentant du service des prestations PA/PH</p> <p>1 – Un cadre de la direction de la santé</p> <p>2 – Un médecin de la protection maternelle et infantile</p> <p>3 – Le médecin du service des établissements et services médico-sociaux</p> <p>1 – Le délégué de l'action sociale</p> <p>2 – Un délégué de territoire</p> <p>3 – Un responsable de Maison de Solidarités Départementales</p>
<p>4 représentants de l'État et de l'agence régionale de santé</p>	<p>1 – Deux représentants des services de l'État en charge de l'emploi, du travail, des solidarités</p> <p>2 - Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant</p> <p>3 - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant</p>	

<p>2 représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales <i>proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale (DDETS)</i></p>	<p>1 – M. Jean-Yves MURA représentant la CPAM 2 – M. Philippe PINEAU VALLIN représentant la CAF</p>	<p>1 – M. Thierry DUPHIL représentant la CAF 2 - M. Michel CERUTTI représentant la MSA</p>
<p>2 représentants des organisations syndicales <i>proposés par les services de l'État en charges des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, et parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives</i></p>	<p>1 - M. Gérard GAUBERTI représentant le syndicat CFTD 2 - Mme Christiane VIRGILI-BARBIER représentant le syndicat UNSA</p>	<p>1 - Mme Sylvianne GIORDANO représentant le syndicat FO 2 – M. Roméo BATTOIA représentant le syndicat CFE-CGC 3 – M. Armand MINET représentant le syndicat CFTC</p>
<p>1 représentant des associations de parents d'élèves <i>proposé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie</i></p>	<p>- Mme Emmanuelle BOURRON (FCPE)</p>	<p>1 - Mme Kheira GHOULAME (FCPE) 2 - Mme Faiza MATHY (FCPE) 3 - Mme Céline FLEURETTE (FCPE)</p>
<p>1 membre de la formation spécialisée pour les personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie <i>désigné par ce conseil</i></p>	<p>- Mme Carine TADDIA</p>	<p>- Mme Noëlle LE COQ</p>
<p>7 membres parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles <i>proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale (DDETS)</i></p>	<p>1 - Mme Olga TORELLI APAJH  2 – M. Mohammed GUENNOUN Autisme Apprendre Autrement</p>	<p>1 - Mme Nathalie GUENOT URAPEDA PACA 2 – M. Claude BUCCAFURRI UDAF 3 – M. Jean-Claude GRECO ISATIS  1 - Mme Catherine WECKMANN APIC 06 2 – Mme Sandrine MAHROUG PILAUTIS 3 - Mme Mireille-Isabelle DEMEOCQ ATYPIQ</p>

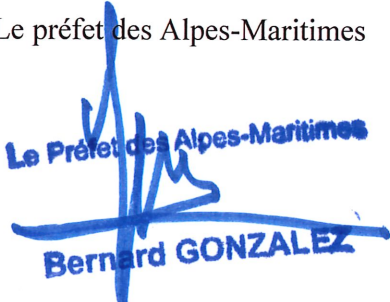
	3 - Mme Monique CAROZZI ADAPEI des Alpes-Maritimes	1 – Mme Audrey SERRE TRISOMIE 21  2 –Mme Aline BAILLOT-LE CLAINCHE Association API END  3 - M. Pierre SCHORTER Association L’Arche de Jean Vanier - Grasse
	4 – Mme Virginie MARSEILLE ADAAM FAF06 & CORSE	1 – Mme Patricia ALLOUCH VALENTIN HAÛY  2 – M. Jean-Jacques PELLEGRINI Association GOYA  3 - M. Mario BUTTICE APEDV
	5 – Mme Florence MAÏA FONDATION LENVAL	1 -Mme Françoise REVEST DSF  2 - Mme Yvette RICCI CMT France  3 - Mme Laetitia CELOT ADEPO 06
	6 – Mme Jessica BABA Association LEA	1- M. Gérard BERTOLOTTI PEP 06  2 - Mme Béatrice RISSO FNATH  3 - M. Alexandre RICHON PITHAM
	7 – Monsieur Olivier CASTEL AFM TELETHON	1 - Mme Brigitte DEKEYSER CONSEIL ECOUTE HANDICAP 06  2 - Mme Delphine RABILLOUD AFPJR 06  3 - Mme Monique AVDIC UNAFAM
2 représentants des organismes gestionnaires d’établissements ou de service <i>dont 1 sur proposition du directeur départemental chargé de la cohésion sociale (DDETS)</i>	1 -Mme Aurélie AUREGLIA- CAUNEILLE UGECAM PACA et Corse	1 - M. Luc DENIS IRSAM  2 - Mme Elsa LIMBERT Fondation de Nice – Patronage Saint- Pierre – Actes

<p>et 1 sur proposition du président du conseil départemental</p>	<p>2 – M. Christophe DUCOMPS APREH</p>	<p>3 – Mme Nora MALLEM MUTUALITE FRANCAISE</p> <p>1 - Mme Ketty CARIDI APF France Handicap</p> <p>2 – M. Ahmed BEN BRAHIM ADSEA 06</p> <p>3 – Mme Fabienne KOCHANOWICZ Association PERCE NEIGE</p>
---	--	--

**Article 2 :** Le présent arrêté de nomination est publié par le conseil départemental par voie d’affichage et de publication au bulletin des actes administratifs du conseil départemental et par l’État par voie de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nice, le **12 SEP. 2022**

Le préfet des Alpes-Maritimes

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
  
**Bernard GONZALEZ**

Le président du conseil départemental  
**Département des Alpes-Maritimes**  
 des Alpes-Maritimes  
**Le Président**

  
**Charles Ange GINESY**